



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

**PORTANT SUR LE CONCOURS PARTICULIER
RELATIF AUX BIBLIOTHÈQUES AU SEIN DE LA
DOTATION GÉNÉRALE DE DÉCENTRALISATION**

INTRODUCTION

En 2016, 40% des Français âgés de 15 ans et plus se sont rendus en bibliothèque municipale ou intercommunale, chiffre en augmentation depuis 1997¹. Les bibliothèques publiques constituent un équipement culturel très utilisé par la population, qui bénéficie d'un réseau dense d'environ 16 500 lieux de lecture (gérés par les communes, intercommunalités et départements), dont 8 100 bibliothèques et 8 400 points d'accès au livre (estimation 2016)². Pour les collectivités locales, la bibliothèque ou médiathèque est souvent le principal, voire le seul équipement culturel, proposant non seulement des ressources variées (livres, documents audiovisuels, jeux, ressources numériques, etc.) mais également des services (mise à disposition d'ordinateurs et d'accès Internet, aide à la formation et auto-formation, ateliers, etc.) et des animations culturelles. L'évolution actuelle de ces équipements les amène à diversifier leur offre, afin de répondre à des besoins toujours plus divers.

Maintenir à jour ces services et en garantir la qualité exige, de la part des collectivités locales, des investissements réguliers, que ce soit dans les bâtiments eux-mêmes, dans le matériel à disposition, dans l'achat de ressources ou la création de nouveaux services. **C'est pourquoi l'Etat accompagne ces collectivités, en fournissant une expertise lors de l'élaboration et du suivi des projets mais également un soutien financier.**

Le principal outil étatique en la matière est le concours particulier relatif aux bibliothèques au sein de la dotation générale de décentralisation (abrégé dans le présent document en « DGD Bibliothèques ») : depuis 1986, ce concours relevant du budget du ministère en charge des collectivités territoriales mais géré conjointement avec le ministère chargé de la culture est un dispositif qui accompagne entre 600 et 1 300 projets chaque année : construction ou rénovation de bâtiments, conservation patrimoniale, création de services numériques, réinformatisation, achats de bibliobus, acquisition ou numérisation de collections, extension ou évolution des horaires d'ouverture... Depuis la création de ce concours, plus de 2,8 millions de m² de bibliothèques ont ainsi été construits ou rénovés, à travers l'ouverture ou la réouverture de 70 à 110 établissements de lecture publique par an.

L'édition 2019 du rapport d'activité sur le concours particulier relatif aux bibliothèques au sein de la dotation générale de décentralisation est la troisième, après celles portant sur 2017 et 2018. Elle a pour **objectif de restituer les données concernant la DGD Bibliothèques**, de les replacer dans le cadre de la politique nationale en matière de lecture publique et d'offrir de premiers éléments d'analyse sur les opérations accompagnées.

Ce rapport d'activité est organisé en deux parties : un récapitulatif des principaux éléments de la gestion de la DGD Bibliothèques en 2018 ; un bilan général des opérations accompagnées, basé sur les statistiques issues des remontées des différentes régions.

¹ Ministère de la Culture, *Bibliothèques municipales et intercommunales - Données d'activités 2016, synthèse nationale*, 2018, en ligne : <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Observatoire-de-la-lecture-publique/Syntheses-annuelles/Synthese-des-donnees-d-activite-des-bibliotheques-municipales-et-intercommunales/Bibliotheques-municipales-et-intercommunales-Donnees-d-activite-2016>

² *Ibidem*

TABLE DES MATIERES

Introduction	1
1 Activité de la DGD Bibliothèques en 2019	3
1.1 Les crédits de la DGD Bibliothèques en 2019	3
1.2 La 1 ^{ère} fraction de la DGD Bibliothèques en 2019	3
1.3 La 2 ^{nde} fraction de la DGD Bibliothèques en 2019	5
1.4 Consommation globale	6
2 Bilan de l'accompagnement des collectivités locales par la DGD Bibliothèques en 2019	7
2.1 La répartition des crédits et des opérations par région	7
2.2 Les collectivités accompagnées	8
2.3 Les opérations accompagnées par type de projet	9
2.3.1 Classification des types d'opérations	9
2.3.2 La répartition selon les catégories de projets en nombre d'opérations accompagnées	9
2.3.3 La répartition selon les catégories de projets en crédits alloués	11
2.3.4 Point sur les projets immobiliers	13
2.4 Les opérations accompagnées en fonction des collectivités locales	15
2.5 Taux d'accompagnement financier	16
3 Table des tableaux et figures	18
3.1 Tableaux	18
3.2 Figures	18

1 ACTIVITE DE LA DGD BIBLIOTHEQUES EN 2019

1.1 LES CREDITS DE LA DGD BIBLIOTHEQUES EN 2019

Pour rappel, les crédits de la DGD Bibliothèques sont divisés en deux enveloppes :

- La 1^{ère} fraction, correspondant à au moins 85% du total des crédits, est répartie en début d'année entre les préfetures de région en fonction de la population pondérée par l'évolution des équipements de lecture publique par région (exprimée en m² de bibliothèque/habitant). Elle est gérée directement par les SGAR, sur instruction des DRAC ;
- La 2^{nde} fraction, correspondant à 15% du total des crédits au maximum, est gérée par les deux ministères en centrale. Elle accompagne, sous réserve de critères d'éligibilité, les projets ayant un rayonnement national ou régional et dont le poids financier ne peut être supporté par la seule enveloppe régionale concernée.

En 2019, les crédits alloués à la DGD Bibliothèques s'élevaient à 88 421 376 € c'est-à-dire 85 525 192 € pour la première fraction et 2 896 184 € pour la seconde fraction, soit 2,86 %. Ce faible chiffre s'explique par la fin d'un cycle de constructions de bibliothèques qui avaient été portées par la DGD Bibliothèques (Brest, Le Havre, Caen, Toulon...) et le début d'un nouveau cycle (Clermont-Ferrand, Besançon, Gironde...) qui est encore trop récent pour que les dossiers de demande d'accompagnement puissent être déposés. Cette situation devrait revenir à un équilibre plus habituel entre la 1^{ère} et la 2^{nde} fraction en 2020 avec le lancement du projet de Clermont-Ferrand.

Par ailleurs, en 2019, les crédits dédiés à l'extension et l'évolution des horaires d'ouverture sont pérennisés pour accompagner sur la durée ce dynamisme national.

1.2 LA 1^{ERE} FRACTION DE LA DGD BIBLIOTHEQUES EN 2019

En 2019, la gestion de la 1^{ère} fraction de la DGD Bibliothèques a pu suivre son calendrier habituel :

- **Le bilan de la gestion de la DGD Bibliothèques 2018 a été effectué en février et mars 2019** ; il a permis l'estimation de l'évolution des m² de lecture publique par région en 2018. Cette évaluation a été transmise à la direction générale des collectivités locales du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. A ce moment de l'année, la somme totale destinée à la 2^{nde} fraction n'était pas encore connue mais était évaluée à un maximum de 5 M€. Un choix a donc été fait de déléguer 79 M€ aux préfetures de région dans un premier temps. Ces différents éléments chiffrés ont permis le calcul de la répartition initiale des crédits par préfecture de région dans le cadre de la 1^{ère} fraction. Cette dotation initiale est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Répartition initiale par préfecture de région des crédits de la DGD Bibliothèques 1^{ère} fraction

Région	Crédits 1ère fraction
AUVERGNE-RHONE-ALPES	9 211 656 €
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	2 891 693 €
BRETAGNE	3 611 868 €
CENTRE - VAL DE LOIRE	2 632 358 €
CORSE	929 876 €
GRAND EST	6 187 276 €
HAUTS-DE-FRANCE	7 686 519 €
ILE-DE-FRANCE	14 796 817 €
NORMANDIE	3 724 612 €
NOUVELLE-AQUITAINE	7 320 301 €
OCCITANIE	7 582 699 €
PAYS DE LA LOIRE	4 447 164 €
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	7 047 315 €
GUADELOUPE	925 616 €
GUYANE	1 137 929 €
MARTINIQUE	933 362 €
REUNION	1 272 693 €
MAYOTTE	985 563 €
SAINT-BARTHELEMY	21 272 €
SAINT-MARTIN	69 654 €
ST PIERRE ET MIQUELON	5 183 €
TOTAL	83 421 426 €

L'arrêté du 8 juillet 2019 a fixé le montant de la 2nde fraction à 2 896 184 €. 2 103 816 € de crédits provisionnés pour la 2nde fraction mais finalement non utilisés ont été redistribués en 1^{ère} fraction aux régions ayant constaté un besoin de crédits complémentaires en juin.

En septembre et octobre, un point a été fait avec les conseillers livre et lecture en DRAC, en lien avec les SGAR, sur la programmation finale des opérations accompagnées en 2019. Comme chaque année, les préfetures de région ayant constaté l'existence de crédits sans emploi dans leur enveloppe ont fait remonter ces crédits, qui ont ensuite été redistribués en novembre entre les préfetures de région ayant fait la demande de crédits complémentaires pour faire face à une demande importante. La répartition finale des crédits suite à la distribution complémentaire de juin et aux remontées et redistribution de novembre est la suivante :

Tableau 2 : Répartition finale par préfeture de région des crédits de la DGD
Bibliothèques 1^{ère} fraction

Région	Crédits 1^{ère} fraction
---------------	---

AUVERGNE-RHONE-ALPES	11 057 301 €
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	2 604 078 €
BRETAGNE	5 324 504 €
CENTRE - VAL DE LOIRE	1 264 142 €
CORSE	61 520 €
GRAND EST	6 187 276 €
HAUTS-DE-FRANCE	8 005 792 €
ILE-DE-FRANCE	14 796 817 €
NORMANDIE	3 608 958 €
NOUVELLE-AQUITAINE	7 639 574 €
OCCITANIE	8 412 038 €
PAYS DE LA LOIRE	4 947 164 €
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	7 668 258 €
GUADELOUPE	1 041 361 €
GUYANE	- €
MARTINIQUE	236 671 €
REUNION	1 609 398 €
MAYOTTE	985 563 €
SAINT-BARTHELEMY	- €
SAINT-MARTIN	69 654 €
ST PIERRE ET MIQUELON	5 125 €
TOTAL	85 525 194 €

1.3 LA 2^{NDE} FRACTION DE LA DGD BIBLIOTHEQUES 2019

Les dossiers signalés pour bénéficier d'un accompagnement en 2^{nde} fraction en 2019 avaient jusqu'au 31 mars 2019 pour faire parvenir à leurs DRAC respectives et au Service du livre et de la lecture du ministère de la Culture les documents nécessaires au calcul de l'accompagnement financier. Cette instruction, qui avait démarrée au printemps 2019 s'est poursuivie jusqu'à l'été afin de tenir compte des spécificités des dossiers d'évolution et d'extension des horaires d'ouverture. L'arrêté, rédigé en juillet, est paru au Journal officiel le 8 juillet 2019.

Comme nous l'avons expliqué plus haut, **la 2^{nde} fraction n'a pas atteint en 2019 son maximum prévu de 15% de l'enveloppe totale des crédits DGD bibliothèques, mais a accompagné 7 préfetures de région pour un total de 2 896 184 €, dont la répartition est indiquée ci-après :**

Tableau 3 : Répartition par préfecture de région des opérations de la DGD Bibliothèques 2^{nde} fraction

Région	Crédits 2 ^{nde} fraction
Auvergne-Rhône-Alpes	902 353 €

Bretagne	208 342 €
Hauts-de-France	500 074 €
Île-de-France	389 141 €
Normandie	551 808 €
Occitanie	130 316 €
Provence-Alpes-Côte d'Azur	214 150 €
TOTAL	2 896 184 €

14 opérations ont été accompagnées sur cette 2^{de} fraction, dont deux projets d'aménagement intérieur (nouvelle bibliothèque de Valence-Romans Agglomération sur le site de Latour-Maubourg et Labo culturel à Cambrai), portant sur des équipements dont la phase travaux avait précédemment été accompagnée par la 2^{de} fraction, 8 bibliothèques numériques de référence (BNR) et 4 projets d'évolution ou d'extension des horaires d'ouverture.

1.4 CONSOMMATION GLOBALE

L'ensemble des crédits délégués a été engagé en 2019 et le taux de consommation de ces crédits est de 100%. En tout, la répartition des crédits DGD par préfecture de région est la suivante :

Tableau 4 : Répartition par préfecture de région des opérations de la DGD Bibliothèques (total)

Région	Crédits 1 ^{ère} fraction	Crédits 2 ^{de} fraction	Total
AUVERGNE-RHONE-ALPES	11 057 301 €	902 353 €	11 959 654 €
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	2 604 078 €	- €	2 604 078 €
BRETAGNE	5 324 504 €	208 342 €	5 532 846 €
CENTRE - VAL DE LOIRE	1 264 142 €	- €	1 264 142 €
CORSE	61 520 €	- €	61 520 €
GRAND EST	6 187 276 €	- €	6 187 276 €
HAUTS-DE-FRANCE	8 005 792 €	500 074 €	8 505 866 €
ILE-DE-FRANCE	14 796 817 €	389 141 €	15 185 958 €
NORMANDIE	3 608 958 €	551 808 €	4 160 766 €
NOUVELLE-AQUITAINE	7 639 574 €	- €	7 639 574 €
OCCITANIE	8 412 038 €	130 316 €	8 542 354 €
PAYS DE LA LOIRE	4 947 164 €	- €	4 947 164 €
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	7 668 258 €	214 150 €	7 882 408 €
GUADELOUPE	1 041 361 €	- €	1 041 361 €
GUYANE	- €	- €	- €
MARTINIQUE	236 671 €	- €	236 671 €
REUNION	1 609 398 €	- €	1 609 398 €
MAYOTTE	985 563 €	- €	985 563 €
SAINT-BARTHELEMY	- €	- €	- €
SAINT-MARTIN	69 654 €	- €	69 654 €
ST PIERRE ET MIQUELON	5 125 €	- €	5 125 €

TOTAL	85 525 194 €	2 896 184 €	88 421 378 €
--------------	---------------------	--------------------	---------------------

Les crédits de la DGD Bibliothèques ont donc permis de satisfaire les demandes de financement portées par les territoires. Ces demandes de crédits complémentaires formulées en fin d'année étaient supérieures aux crédits disponibles à la redistribution et certaines régions ont donc dû revoir leur programmation en fin d'année.

2 BILAN DE L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES PAR LA DGD BIBLIOTHEQUES EN 2019

La Direction générale des médias et des industries culturelles du ministère de la Culture rassemble, au premier trimestre de l'année suivante, les données concernant les opérations accompagnées financièrement par la DGD Bibliothèques durant l'année écoulée. Ce bilan permet d'évaluer précisément l'utilisation des crédits de ce concours et d'avoir des informations sur les investissements qui sont actuellement portés par les collectivités locales avec l'aide de l'Etat, en faveur de la lecture publique en France.

Les données présentées ici ont été recueillies lors du bilan effectué sur les opérations accompagnées en 2019. Elles apportent des informations sur la façon dont ces crédits ont été répartis selon les régions, sur les collectivités bénéficiaires et sur les opérations menées.

2.1 LA REPARTITION DES CREDITS ET DES OPERATIONS PAR REGION

Les crédits (précédemment détaillés dans le bilan de consommation globale) **ont permis d'accompagner financièrement 1 221 projets à travers la France.** Parmi ceux-ci, **1 207** projets ont été accompagnés au titre de la 1^{ère} fraction et 14 au titre de la 2^{nde} fraction. Ces opérations se sont réparties entre les régions de la façon suivante :

Tableau 5 : Répartition par préfecture de région des opérations de la DGD Bibliothèques

Région	1^{ère} fraction	2^{nde} fraction	Total
Auvergne-Rhône-Alpes	170	4	174
Bourgogne-Franche-Comté	74		74
Bretagne	101	1	102
Centre-Val de Loire	39		39
Corse	1		1
Grand Est	63		63
Hauts-de-France	68	3	71
Île-de-France	154	1	155
Normandie	58	3	61
Nouvelle-Aquitaine	100		100
Occitanie	153	1	154
Pays de la Loire	59		59
Provence-Alpes-Côte d'Azur	128	1	129
Guadeloupe	4		4
Saint-Barthélemy	0		0

Saint-Martin	1		1
Guyane	0		0
Martinique	4		4
La Réunion	12		12
Mayotte	16		16
Saint-Pierre et Miquelon	2		2
TOTAL	1207	14	1221

2.2 LES COLLECTIVITES ACCOMPAGNEES

Trois catégories de collectivités territoriales et groupements de collectivités sont accompagnées au titre de la DGD Bibliothèques : les communes, les intercommunalités (EPCI) et les départements. En nombre de projets, la répartition des catégories de bénéficiaires est la suivante :

- 895 projets, soit 73 %, ont été menés par des communes ;
- 275 projets, soit 22 %, ont été menés par des EPCI ;
- 48 projets, soit 3 %, ont été menés par des départements.

En pourcentage des crédits totaux de la DGD Bibliothèques, la répartition des catégories de bénéficiaires est la suivante :

- 58 962 351 € soit 54%, ont été versés à des communes ;
- 34 831 666 €, soit 32%, ont été versés à des EPCI ;
- 19 751 599 €, soit 18%, ont été versés à des départements.

Figure 1 : Répartition des projets soutenus par la DGD Bibliothèques selon la catégorie de bénéficiaire

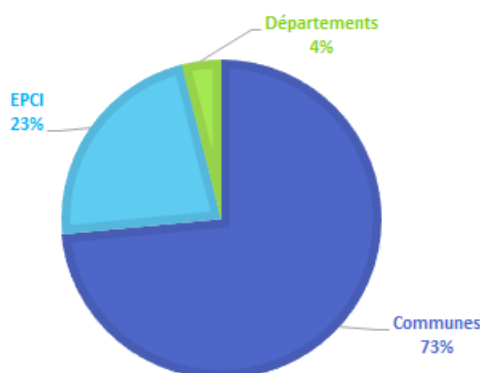
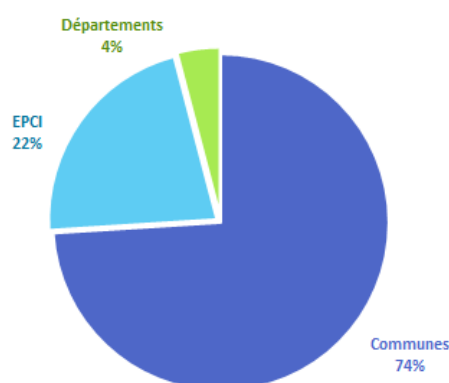


Figure 2 : Répartition des crédits de la DGD Bibliothèques selon la catégorie de bénéficiaire



Les résultats indiqués ci-dessus sont donc similaires à ceux de l'an dernier : **un poids très fort des communes, qui constituent près des trois quarts des projets accompagnés et des crédits engagés.**

Ces chiffres, qui diffèrent sensiblement d'une région à l'autre, témoignent **d'une dynamique de long terme** : depuis 2008, les projets portés par les communes représentent en moyenne 74,3 % des projets et 67,23% des montants concernés, alors que les projets portés par les EPCI représentent en moyenne 27,45 % des projets et 29,96% des montants concernés et

que les projets portés par les départements représentent en moyenne 4,01 % des projets et 5,32 % des montants concernés

2.3 LES OPERATIONS ACCOMPAGNEES PAR TYPE DE PROJET

2.3.1 Classification des types d'opération

Les opérations sont ici classées en dix catégories, qui constituent une déclinaison des règles d'éligibilité décrites dans la circulaire du 15 juin 2016 :

- « Immobilier » : des investissements ayant pour objet la construction, la rénovation, la restructuration ou l'extension d'une bibliothèque de lecture publique, qu'elle soit principale ou annexe ;
- « Accessibilité » : des investissements ayant pour objet la mise en accessibilité d'un bâtiment. Normalement compris dans la catégorie mentionnée ci-dessus, ils font ici, pour plus de visibilité, l'objet d'une mention à part ;
- « Matériel et mobilier » : des opérations ayant pour objet l'équipement mobilier et matériel initial ou le renouvellement, total ou partiel, de l'équipement d'une bibliothèque de lecture publique ;
- « Conservation des collections patrimoniales » : des opérations ayant pour objet l'équipement mobilier et matériel ainsi que l'aménagement des locaux de bibliothèques municipales ou intercommunales destinés à améliorer les conditions de préservation et de conservation des collections patrimoniales, ainsi que l'accompagnement au déménagement de ces collections ;
- « Informatique et numérique » : des opérations ayant pour objet l'informatisation initiale ou le renouvellement des bibliothèques de lecture publique ainsi que l'équipement matériel lié à ces opérations ; sont également comprises dans cette catégorie les opérations ayant pour objet la création de services numériques aux usagers ;
- « Numérisation » : des opérations de numérisation des collections des bibliothèques ;
- « Bibliobus » : des opérations ayant pour objet l'acquisition et l'équipement de bibliobus départementaux, communaux et intercommunaux ;
- « Acquisition de documents tous supports » : des opérations ayant pour objet l'acquisition de collections tous supports dans le cadre d'opérations d'investissement et d'équipement ou de démarrage de projets. Ces projets ont été accompagnés à partir de 2010.
- « Horaires d'ouverture » : des opérations ayant pour objet l'extension ou l'évolution des horaires d'ouverture. Ces projets ont été accompagnés à partir de 2016.
- « Autres » : sont rangées ici les opérations qui peuvent être mixtes entre plusieurs de ces catégories ou difficiles à ranger. On en compte en général entre 0 et 5 chaque année.

2.3.2 La répartition selon les catégories de projets en nombre d'opérations accompagnées

Ces différentes catégories n'ont pas toutes le même poids au sein de la DGD Bibliothèques, que ce soit en nombre d'opérations ou en crédits mobilisés. Le tableau ci-dessous présente la répartition des opérations accompagnées en 2019 selon la catégorie à laquelle elles sont rattachées, en nombre et en pourcentage du total.

Tableau 5 : Répartition par catégorie des opérations accompagnées en 2019 par la DGD Bibliothèques en nombre d'opérations et en pourcentage du nombre total d'opérations

Type d'opération	Nombre d'opérations	%
Accessibilité/handicap	2	0,16%
Immobilier	211	17,28%
Matériel et mobilier	217	17,77%
Conservation collection patrimoniales	15	1,23%
Signalement des collections patrimoniales	2	0,16%
Informatique et numérique	355	29,07%
Numérisation	9	0,74%
Bibliobus	22	1,80%
Acquisition de documents tous supports	110	9,01%
Extension des horaires	278	22,77%
Autre	0	0 %
Total	1221	100%

Comme en 2018, **les opérations les plus nombreuses sont celles qui ressortent de la catégorie « Informatique et numérique »** : cela concerne 355 opérations sur 1221, soit 29,1 % d'entre elles.

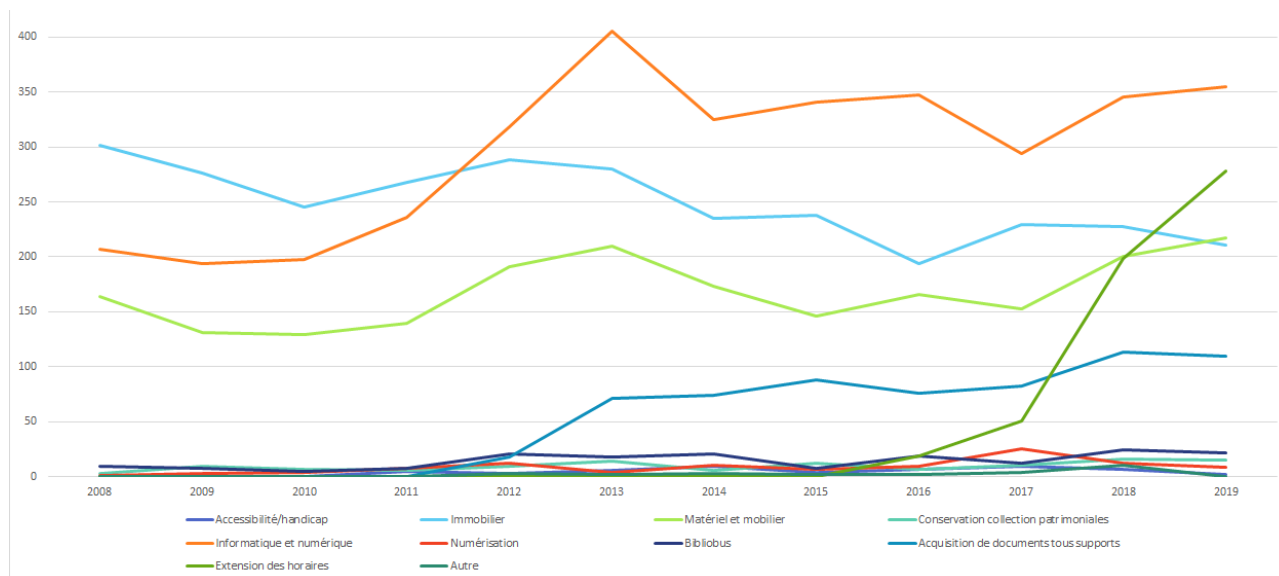
On comprend dans cette catégorie les projets labellisés « Bibliothèque numérique de référence » (BNR) : lancé en 2010 par le ministère de la Culture, le programme BNR du ministère de la Culture a pour objectif d'accompagner les établissements de lecture publique dans le développement de ressources et de services en ligne de qualité. **En 2019, 26 projets BNR ont été soutenus financièrement dans le cadre de la DGD Bibliothèques, en 1ère ou en 2nde fraction, pour une aide financière totale de 2 350 975 €**

L'évolution majeure sur l'année 2019 correspond aux opérations liées à l'évolution et l'extension des horaires d'ouverture : celles-ci sont à présent en deuxième position (278 opérations de ce type, soit 22,77% du total). Cela souligne le dynamisme des régions dans ce domaine.

Le graphique ci-dessous montre bien la place prise par les opérations d'évolution et d'extension des horaires d'ouverture durant les dernières années, devenant l'une des principales catégories d'opérations menées par les collectivités avec l'aide de l'Etat. Cette augmentation est directement liée à la dynamique impulsée au niveau national, avec des crédits complémentaires dédiés à ces opérations, et dont les résultats sont clairement visibles.

Bien que d'une façon moins spectaculaire, on peut également noter **la poursuite des évolutions constatées sur les années précédentes** : une augmentation continue des opérations d'acquisition de document tous supports, tandis que les autres catégories restent secondaires. Les catégories « Immobilier » et « Matériel et mobilier » restent quant à elles importantes mais constantes, comme nous allons le voir par la suite.

Figure 3 : Evolution du nombre d'opérations accompagnées par catégorie de 2008 à 2019



2.3.3 La répartition selon les catégories de projets en crédits DGD Bibliothèques alloués

En effet, si les opérations « Informatique et numérique » sont les plus nombreuses, **ce sont avant tout les projets liés aux bâtiments qui ont une place prépondérante au sein de la DGD Bibliothèques lorsque l'on s'intéresse aux montants mobilisés**, ainsi que le montre le tableau ci-dessous :

Tableau 6 : Répartition par catégorie des opérations accompagnées en 2019 par la DGD Bibliothèques en montant et en pourcentage du montant total

Type d'opération	Montant total	%
Accessibilité/handicap	51 062 €	0,06%
Bâtiment	52 956 844 €	61,92%
Matériel et mobilier	8 195 800 €	9,58%
Conservation collection patrimoniales	1 246 985 €	1,46%
Signalement collections patrimoniales	72 830 €	0,09%
Informatique et numérique	9 275 590 €	10,85%
Numérisation	76 286 €	0,09%
Bibliobus	736 254 €	0,86%
Acquisition de documents tous supports	3 161 907 €	3,70%
Extension des horaires	9 751 634 €	11,40%
Autre	- €	0 %
Total	85 525 194 €	100%

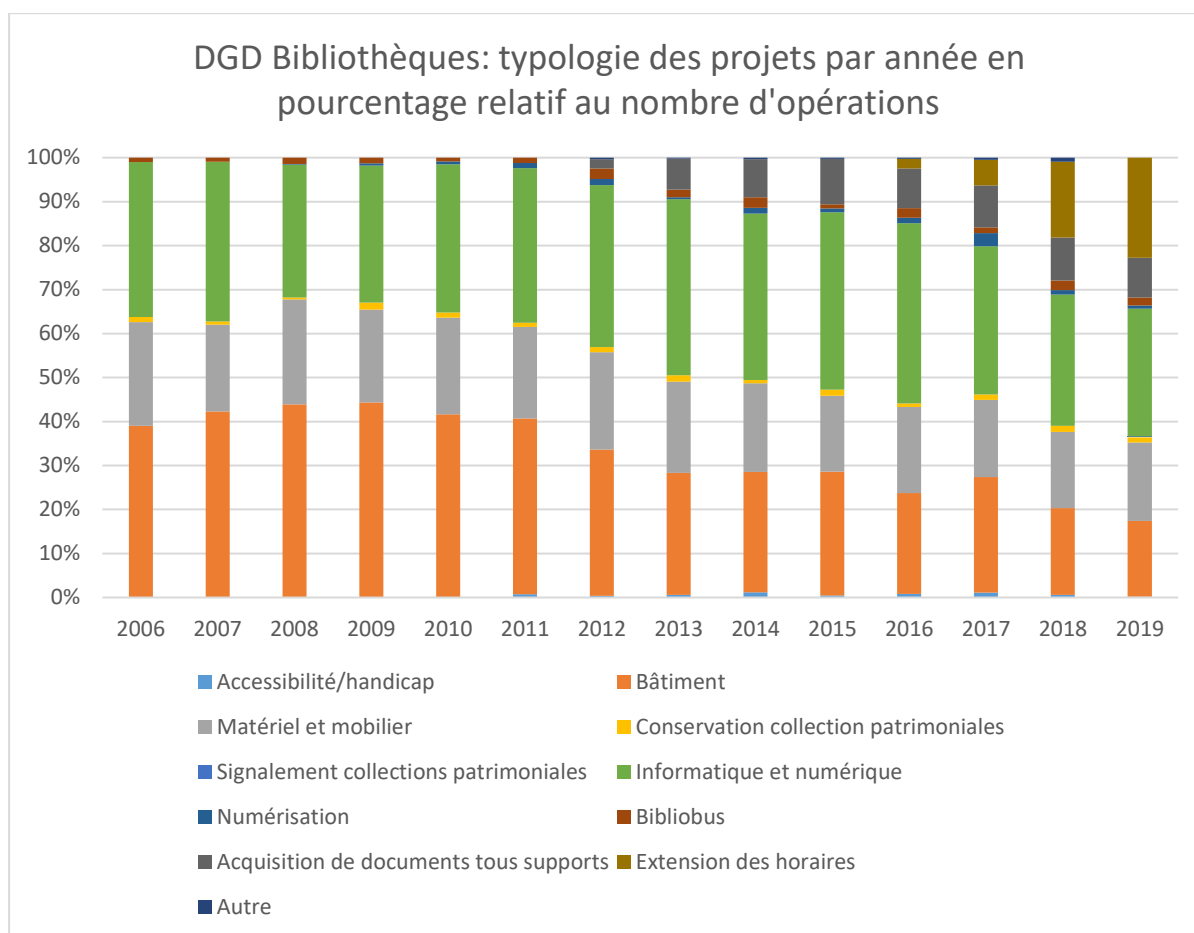
Les projets « Immobilier » représentent plus de la moitié des crédits mobilisés dans le cadre de la DGD Bibliothèques, ce qui s'explique par le coût moyen significativement plus important de ces projets, notamment les projets de construction et de restructuration. Néanmoins, cela constitue une baisse par rapport à l'an dernier, où ces opérations mobilisaient les trois quarts des crédits DGD. Le tableau ci-dessous présente l'aide financière moyenne par type de projet pour l'année 2019 :

Tableau 7 : Montant total et montant moyen des crédits DGD Bibliothèques alloués par catégorie de projet en 2019

Type d'opération	Nombre d'opérations	Montant total des aides accordées	Montant moyen de l'aide accordée par projet
Accessibilité/handicap	2	51 062 €	151 687 €
Immobilier	211	52 956 844 €	58 412 604 €
Matériel et mobilier	217	8 195 800 €	6 518 750 €
Conservation collection patrimoniales	15	1 246 985 €	408 085 €
Signalement des collections patrimoniales	2	72 830 €	5 202 €
Informatique et numérique	355	9 275 590 €	6 202 343 €
Numérisation	9	76 286 €	154 678 €
Bibliobus	22	736 254 €	466 153 €
Acquisition de documents tous supports	110	3 161 907 €	1 278 470 €
Extension des horaires	278	9 751 634 €	1 526 175 €
Autre	0	- €	67 986 €
Total	1221	85 525 194 €	75 192 132 €

De même que pour le nombre d'opérations, il est intéressant de se pencher sur l'évolution des montants d'aide attribués par catégorie d'opérations depuis 2008. Le graphique ci-après présente cette évolution. On peut ainsi constater que la part prépondérante des projets « Immobilier » est une constante, mais que **des évolutions sont notables** : ainsi, la part prise par les opérations de construction, restructuration, rénovation ou extension d'équipements de lecture publique, bien que restant très majoritaire, tend à se réduire, au profit d'une diversification que nous avons déjà notée et qui est sensible ici aussi. Là encore, on constate **une hausse importante de la part prise par les opérations « horaires d'ouverture »**.

Figure 4 : Evolution des crédits DGD Bibliothèques mobilisés par catégorie d'opération de 2008 à 2019



2.3.4 Point sur les projets « Immobilier »

Derrière les opérations qui sont ici caractérisées sous l'intitulé « Immobilier », on retrouve quatre grands types de réalisations, définis ici selon les termes de la circulaire du 26 mars 2019 :

- Construction : « une construction vise à ériger un nouveau bâtiment » ;
- Restructuration : « la restructuration désigne des travaux lourds sur un bâtiment déjà existant, comportant une modification des superstructures ou des infrastructures, pour réorganiser l'espace à de nouvelles fins ou en suivant de nouvelles conceptions » ;
- Rénovation : « une rénovation désigne la remise à neuf de l'ensemble d'un bâtiment par l'amélioration de sa condition et sa mise en conformité avec les normes en vigueur (confort, équipements électriques, isolation, etc.) » ;
- Extension : « l'extension est l'agrandissement, dans la continuité, de la surface existante d'un bâtiment ».

Il est cependant à noter que la catégorisation des différentes opérations ne semble pas toujours être faite avec la même rigueur ou selon la même interprétation par les différentes régions qui font remonter leurs données chaque année. Il faut donc garder à l'esprit qu'il existe certainement une part d'erreurs de catégorisation dans les données présentées ci-dessous.

Tableau 8 : Répartition des projets « Immobilier » par catégorie en nombre d'opérations en 2019

Type d'opération	Nb d'opérations	%
------------------	-----------------	---

Construction/programmation	109	51,66%
Restructuration	39	18,48%
Rénovation	45	21,33%
Extension	18	8,53%
TOTAL	211	100 %

De même que l'an dernier, **les opérations les plus nombreuses sont celles de construction d'un nouveau bâtiment**, soit en remplacement d'un bâtiment existant jugé obsolète, soit par absence d'un bâtiment préexistant. Cette situation, si elle se vérifie sur le long terme, **se modifie progressivement en faveur d'une réutilisation des bâtiments existants**, malgré une remontée des projets de construction en 2019, comme nous pouvons le voir sur le graphique ci-dessous.

Figure 5 : Evolution de la typologie des projets « Immobilier » de 2008 à 2019 en pourcentage relatif au nombre d'opérations

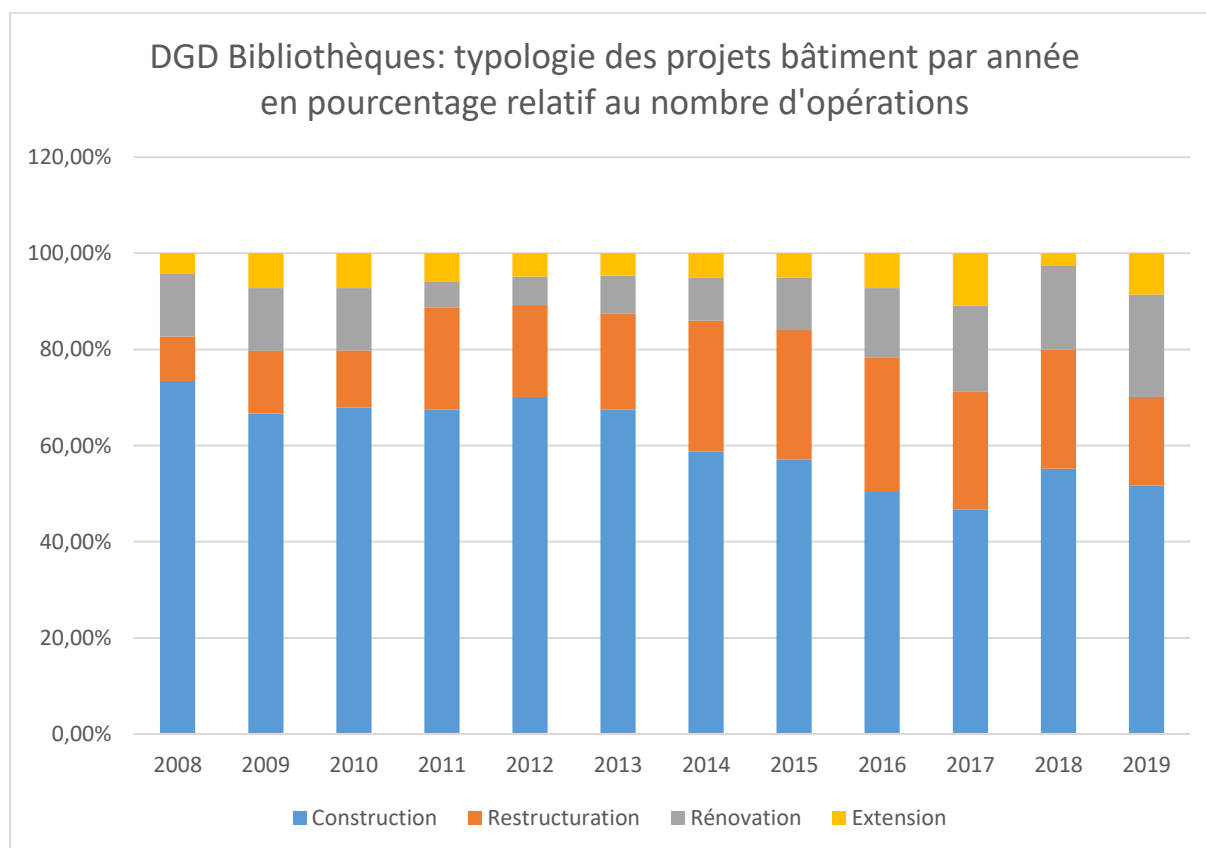


Tableau 9 : Répartition des projets « Immobilier » par catégorie en montant et en pourcentage du montant total en 2018

Type d'opération	Montant total	%
------------------	---------------	---

Construction/programmation	31 031 948 €	58,60%
Restructuration	13 697 072,94 €	25,86%
Rénovation	4 427 281,68 €	8,36%
Extension	3 800 541, 48 €	7,18%
TOTAL	52 956 844 €	100%

La construction d'un nouveau bâtiment, comme on peut logiquement s'y attendre, **a un coût moyen plus élevé par opération que les autres types de projets**, notamment les projets de rénovation, comme nous pouvons le voir dans le tableau ci-dessous.

Tableau 10 : Coût moyen des projets « Immobilier » par catégorie en 2018

Type d'opération	Montant total	Nombre d'opérations	Coût moyen par opération
Construction/programmation	31 031 948 €	109	284 697 €
Restructuration	13 697 073 €	39	351 207 €
Rénovation	4 427 283 €	45	98 384 €
Extension	3 800 540 €	18	211 141 €
TOTAL	52 956 844 €	211	250 979 €

2.4 LES OPERATIONS ACCOMPAGNEES EN FONCTION DES COLLECTIVITES LOCALES

Si les chiffres donnés ci-dessus concernent la situation générale, il faut bien avoir à l'esprit qu'ils cachent des réalités variables selon les régions, les types de bibliothèques ou de collectivités, ou encore les tailles de population. Les données DGD Bibliothèques permettent ainsi d'observer la répartition des différentes catégories d'opérations en fonction des collectivités locales qui les portent.

Tableau 11: Répartition des types d'opérations accompagnées en fonction des collectivités locales, en nombre d'opérations en 2019

Type d'opérations	Bibliothèques municipales	Bibliothèques intercommunales	Bibliothèques départementales
Accessibilité/handicap	0,23%	0 %	0 %
Bâtiment	19,03%	13,65%	10,42%
Matériel et mobilier	17,57%	18,82%	16,67%
Conservation collection patrimoniales	1,58%	1,11%	0,00%
Informatique et numérique	26,35%	33,21%	47,92%
Numérisation	0,79%	0,74%	0 %
Bibliobus	0,45%	4,80%	10,42%
Acquisition de documents tous supports	9,35%	7,38%	14,58%
Extension des horaires	24,66%	20,30%	0 %

On retrouve en premier lieu, et quelles que soient les collectivités, les projets « Informatique et numérique ». En revanche, quelques différences peuvent être notées entre les types de collectivités. Ainsi, les bibliothèques municipales sont celles qui portent

proportionnellement le moins d'opérations informatiques et numériques, mais qui investissent le plus dans les bâtiments et les projets « horaires d'ouverture ». Les bibliothèques départementales, elles, sont très investies dans le portage de projets « Informatiques et numérique » et dans l'acquisition de documents, opérations structurantes pour les réseaux.

2.5 TAUX D'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER

Les données recueillies dans le cadre du bilan DGD Bibliothèques 2019 donnent un aperçu des taux d'accompagnement financiers pratiqués. Là encore, il est nécessaire de rappeler que les situations sont variables d'une région à l'autre et, bien évidemment, d'un projet à l'autre.

Le tableau ci-dessous présente, dans sa colonne 2019, la moyenne nationale des taux d'accompagnement financier par catégorie. Il les remet également en perspective depuis 2011. Il ne porte que sur les opérations menées en 1^{ère} fraction ; les projets accompagnés en 2^{nde} fraction, très peu nombreux et de taille plus importante, n'ont pas été agrégés ici pour des raisons méthodologiques.

Tableau 12 : Taux de subvention moyen par type d'opération en 1^{ère} fraction

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Immobilier	36%	45%	36%	42%	38%	39%	40%	37%	36%
Accessibilité/handicap	63%	38%	72%	56%	30%	61%	43%	75%	60%
Matériel et mobilier	42%	58%	36%	42%	40%	39%	43%	41%	39%
Conservation des collection patrimoniales	51%	47%	58%	41%	59%	48%	23%	45%	62%
Informatique et numérique	52%	62%	45%	59%	50%	49%	51%	53%	49%
Numérisation	63%	57%	46%	56%	56%	54%	53%	50%	54%
Bibliobus	47%	53%	43%	45%	31%	51%	47%	57%	53%
Acquisition de documents tous supports		42%	31%	47%	39%	38%	39%	52%	41%
Extension des horaires						64%	58%	76%	63%
Autres		47%	40%	47%	50%	34%		81%	
Moyenne annuelle	39%	46%	36%	43%	39%	40%	39%	52%	39%

Les grandes lignes que l'on peut retenir de ce tableau et des données qui ont permis de le construire sont les suivantes :

- **Les projets « Immobilier » font l'objet d'un accompagnement en moyenne plus bas** que celui des autres projets, compris en général entre 35 et 45%.
- Les opérations « Informatique et numérique » et « numérisation » sont souvent accompagnées à 50% ou plus.
- **Les opérations « Horaires d'ouverture », « Conservation des collections patrimoniales » et « Accessibilité/handicap » sont celles qui bénéficient du meilleur taux d'accompagnement.**
- Les opérations « Matériel et mobilier », « conservation des collections patrimoniales » et « Bibliobus » font état de taux plus variables, dépendant beaucoup des régions et des opérations.

3 TABLE DES TABLEAUX ET FIGURES

3.1 TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition initiale par préfecture de région des crédits de la DGD Bibliothèques 1 ^{ère} fraction	3
Tableau 2 : Répartition finale par préfecture de région des crédits de la DGD Bibliothèques 1 ^{ère} fraction	4
Tableau 3 : Répartition par préfecture de région des opérations de la DGD Bibliothèques 2 ^{nde} fraction.....	5
Tableau 4 : Répartition par préfecture de région des opérations de la DGD Bibliothèques (total)	6
Tableau 5 : Répartition par catégorie des opérations accompagnées en 2019 par la DGD Bibliothèques en nombre d'opérations et en pourcentage du nombre total d'opérations	9
Tableau 6 : Répartition par catégorie des opérations accompagnées en 2019 par la DGD Bibliothèques en montant et en pourcentage du montant total	11
Tableau 7 : Montant total et montant moyen des crédits DGD Bibliothèques alloués par catégorie de projet en 2019.....	12
Tableau 8 : Répartition des projets « Immobilier » par catégorie en nombre d'opérations en 2019	13
Tableau 9 : Répartition des projets « Immobilier » par catégorie en montant et en pourcentage du montant total en 2018	14
Tableau 10 : Coût moyen des projets « Immobilier » par catégorie en 2018.....	15
Tableau 11: Répartition des types d'opérations accompagnées en fonction des collectivités locales, en nombre d'opérations en 2019	15
Tableau 12 : Taux de subvention moyen par type d'opération en 1 ^{ère} fraction.....	16

3.2 FIGURES

Figure 1 : Répartition des projets soutenus par la DGD Bibliothèques selon la catégorie de bénéficiaire	8
Figure 2 : Répartition des crédits de la DGD Bibliothèques selon la catégorie de bénéficiaire.....	8
Figure 3 : Evolution du nombre d'opérations accompagnées par catégorie de 2008 à 2019.....	10
Figure 4 : Evolution des crédits DGD Bibliothèques mobilisés par catégorie d'opération de 2008 à 2019	12
Figure 5 : Evolution de la typologie des projets « Immobilier » de 2008 à 2019 en pourcentage relatif au nombre d'opérations	14